

À METTRE SUR PAPIER À ENTÊTE ET À COMPLÉTER À LA FIN DE L’AFFICHAGE**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Opération : Projet de substitution des prélèvements individuels et collectifs sur le bassin versant Furand / Merdaret

Je soussigné(e), LONGIS Marie-Line,
Maire de la commune de SANTOINE-L'ABBAYE

Certifie que :

- l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la constitution de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose de conduites d'irrigation sur les communes de de Chatte, Montagne, Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Appolinard, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier et La Sône au bénéfice de l'ASA autorisée du Sud Grésivaudan,
- les notifications individuelles du dépôt du dossier d'enquête parcellaire aux propriétaires des parcelles listées ci-dessous, dont l'identité n'a pu être établie ou est incomplète et dont le domicile demeure inconnu,

ont été portés à la connaissance du public par affichage en mairie de S^t Antoine l'Abbaye à partir du 13/05/2022

Numéro de compte foncier	Propriétaire
40	Monsieur GILIBERT André
71	Succession inconnue de M. SATIN René Adrien
73	Succession inconnue de M. VILLARD Georges Jean Julien
73	Succession inconnue de Mme VILLARD Yvette Laurence

Les notifications ont été affichées du 30/05/22 au 13/07/22 inclus.

Après avoir effectué des recherches (Cadastré, Fichier Immobilier,...) et par tout autre moyen, qu'il n'a été retrouvé aucun renseignement d'état civil sur les personnes inconnues ou dont la succession est inconnue, et qu'il n'existe aucun héritier connu titré autre que ceux portés dans la fiche parcellaire.

Fait à S^t Antoine l'Abbaye, le 13 juillet 2022

Le Maire,

Longis Marie Line

Paul Delage
Antoine Jolly

